



VILLE DE POITIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07/12/2015

A l'Hôtel de Ville de Poitiers

En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,
Par délégation

Secrétaires de séance : MM. BLANCHARD et ROBLOT

Nbre de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 10/11/2015

Affichée le : 10/12/2015

Président de séance : Alain CLAEYS, Maire

Présents :

MM. CHALARD, CORNU, Mme GAUBERT, M. TRICOT, Mme ROUSSEAU, M. COMPTE, Mme SARRAZIN-BAUDOUX, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE, M. BLANCHARD, Mme PERSICO, M. PETIT, Mme PINTUREAU, Adjoint

MM. AIME, BELGSIR, BLUSSEAU, Mmes BORDES, BREUILLÉ, BURGERES, M. CORONAS, Mmes FAURY-CHARTIER, GERARD, GUERINEAU, M. HALLOUMI, Mme HENRI, MM. HOFNUNG, JEAN, LUCAUD, Mme MORCEAU, MM. RICCO, STUPAR, Mmes TOMASINI, DAIGRE, APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT, M. POTHIER-LEROUX, Mme PROST, M. ROBLOT, Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILLERE, GRASSET, Mme LABAYE, MM. MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN, Mme HOUSSEIN, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mmes VALLOIS-ROUET, RIMBAULT-RAITIERE, Adjointes
Mme BALLON, M. MIREBEAU, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
Mme VALLOIS-ROUET	Mme SARRAZIN-BAUDOUX
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. CORONAS
M. TRICOT à compter de la délibération n° 58	M. BERTHIER
M. COMPTE à compter de la délibération n° 18	M. HOFNUNG
M. AIME jusqu'à la délibération n° 2	M. HALLOUMI
Mme GERARD jusqu'à la délibération n° 2	M. BELGSIR
Mme BALLON	M. BLANCHARD
M. BLUSSEAU à compter de la délibération n° 2	M. JEAN
M. MIREBEAU	M. LUCAUD
Mme LABAYE à compter de la délibération n° 32	Mme FRAYSSE

Observations : Approbation des procès verbaux des séances du Conseil municipal des 16 février 2015, 30 mars 2015 et du 29 juin 2015.
Présentation du rendu compte : liste des Arrêtés de délégation de pouvoir au Maire - Liste des Marchés et leurs avenants.

La présidence de la séance est assurée par M. CORNU, Adjoint, pour les délibérations 27 et 32 et M. CHALARD pour les délibérations 88 et 89.

N°: 17

Date réception Préfecture :

11/12/2015

Conseil du 07/12/2015	Identifiant : 2015-0407	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 <p>VILLE DE POITIERS Poitiers</p> <p>DIRECTION ANIMATION ET VIE LOCALE SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE Centre d'Activité Musées</p>	Titre : 75 - Budget annexe - Locations immobilières - Musées - Location de l'auditorium du Musée Sainte-Croix - Tarifs 2016	
	Etudiée par : Le Bureau municipal du 09/11/2015 La commission Bien vivre ensemble et vie dans les quartiers du 16/11/2015 La commission des Finances du 30/11/2015	
	Rapportée par : MICHEL BERTHIER	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 2. Fiscalité

TARIFS DE LOCATION DE L'AUDITORIUM SAINTE – CROIX

ANNEE 2016

L'auditorium du musée Sainte-Croix est destiné à accueillir des manifestations culturelles organisées par la Ville de Poitiers et peut, à leur demande, être mis à la disposition des services de la Ville ou de Grand Poitiers.

L'auditorium du musée Sainte-Croix est loué aux organismes ou services de droit public, aux associations loi 1901 et aux sociétés privées qui organisent des manifestations à caractère culturel, scientifique ou humanitaire n'engendrant aucun bénéfice commercial.

Pour l'année 2016, il vous est proposé de mettre en place les tarifs suivants :

① TARIF NORMAL

Période de location	TARIFS Hors Taxes	Tarifs TTC tva 20 %
Semaine : location à la journée	319,58	383,50
Semaine : location à la demi-journée	162,08	194,50
Semaine : location horaire à partir de 18 h	73,33	88,00
Samedi-Dimanche : location à la journée	476,67	572,00
Samedi-Dimanche : location à la demi-journée	310,67	372,80
Dépassement horaire	115,00	138,00
Assistance technique obligatoire la demi-journée	55,00	66,00
Assistance technique obligatoire la journée	106,25	127,50

② **TARIF REDUIT**

Le tarif réduit est accordé aux organismes ou aux associations qui ont formalisé une convention de partenariat avec le service des Musées de la Ville de Poitiers.

Période de location	TARIFS Hors Taxes	Tarifs TTC tva 20 %
Semaine : location à la journée	160,83	193,00
Semaine : location à la demi-journée	87,92	105,50
Semaine : location horaire à partir de 18 h	37,50	45,00
Samedi-Dimanche : location à la journée	245,00	294,00
Samedi-Dimanche : location à la demi-journée	161,67	194,00
Dépassement horaire	60,00	72,00
Assistance technique forfait obligatoire, demi-journée	28,33	34,00
Assistance technique forfait obligatoire, journée	55,00	66,00

Les tarifs HT sont assujettis à la TVA en vigueur lors de la signature du contrat.

Un abattement de 30 % est accordé sur la totalité de la facturation pour une location supérieure à trois jours consécutifs, dès lors que de la durée totale de la location a été prévue dans son intégralité dès la réservation.

Toute demande sera assortie d'un contrat et, le cas échéant, d'un devis.

③ **Gratuité**

L'auditorium est mis à la disposition des services de la Ville et de Grand Poitiers à titre gratuit. Il peut également être mis à la disposition, à titre gratuit, d'organismes de formation ou d'associations qui ont formalisé une convention de partenariat avec le service des Musées de la Ville de Poitiers.

L'application des tarifs se fera à partir du 1^{er} janvier 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes conventions à venir.
- d'accepter l'application de l'ensemble de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016.
- d'encaisser les recettes correspondantes, à la location de l'auditorium sur le budget Annexe 04 sous-fonction 90.0 article 752.

AFFICHEE LE : 10/12/2015

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mmes DAIGRE, PROST,
APERCE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-
JUBERT,
MM. POTHIER-LEROUX, ROBLLOT,
Mmes FRAYSSE, LABAYE, MM. ARFEUILLERE,
GRASSET, MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB,
VERDIN, Mme HOUSSEIN.

Nombre : 16

Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :

